



# 1er Tournoi Régional Homologué Ville de CASTELSARRASIN

Le Samedi 11 Février 2023

Homologué sous le numéro 1448/2022-R

Dotation de 1300€

## REGLEMENT DU TOURNOI

**Article 1:** Le Cercle Athlétique Castelsarrasinois de Tennis de table organise le Samedi 11 février 2023, son 1er tournoi régional homologué de Castelsarrasin ouvert aux joueuses et joueurs licenciés compétition FFTT (voir règlement FFTT).

**Article 2:** Le tournoi se déroulera sur 16 tables au Gymnases N°5 et 6 du Stade Adrien Alary de Castelsarrasin.

**Article 3:** Le tournoi comportera les tableaux suivants: (Max de participant inscrit par tableau : 48)

• **Ajout tableau H Poussins**

		Début	vainqueur	finaliste	1/2 final
A	NC/ 799	9H	50 €	30 €	20 €
B	NC/ 1399	10H	80 €	60 €	40 €
C	BMC	11H	Coupe	Coupe	Coupe
D	Toutes catégories	12H	180 €	80 €	50 €
H	Poussin	12H30	Coupe	Coupe	Coupe
E	NC/1199	13H30	60 €	40 €	20 €
F	Handicap (42 pts)	14H30	140 €	70 €	50 €
G	NC/1699	15H30	70 €	50 €	30 €



**Article 4:** Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans 3 tableaux au maximum, tableau handicap compris.

Le montant des engagements est de **8€ pour 1 tableau, 15€ pour 2 tableaux et 20€ pour 3 tableaux.**

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations au cas où il y aurait un nombre insuffisant de joueurs.

Coupes, espèces et prix divers récompenseront les meilleurs de chaque tableau à partir des ½ finales. **Les espèces seront recalculées si le nombre d'inscrits dans chaque tableau n'est pas atteint.**

#### **Article 5: INSCRIPTIONS**

Par mail à l'adresse suivante:

[cactt.ping@gmail.com](mailto:cactt.ping@gmail.com) avant le 08/02/2023 à 20h00

Par téléphone (SMS) au 06.75.00.22.78 (David SIMON)

Règlement sur place, par espèces ou chèque à l'ordre du CACTT. Lors de l'inscription, les joueurs devront pouvoir attester qu'ils sont bien licenciés FTT (copie licence ou via l'application mobile).

**Toutefois**, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi maximum 1H avant le début du ou des tableau(x).

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

**Article 6:** L'organisateur ne fournira pas les balles.

**Article 7:** Tous les tableaux (sauf handicap) se dérouleront par poules de 3 joueurs.

**Les deux premiers** de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant qui se fera par élimination directe.

Toutes les rencontres se disputeront en trois manches gagnantes.

**Tableau Handicap:** Le tableau handicap est à élimination directe. Il se jouera en une manche de 42 points. Un temps' mort pourra être demandé pendant la manche. Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points.

**Ce tableau n'est pas homologué FTT**

**Article 8:** L'arbitrage se fera par un joueur de la poule. Dans le tableau final, le perdant arbitrera la partie suivante.

**Article 9:** La tenue sportive adaptée est de rigueur. Le collage des revêtements est interdit dans l'enceinte



sportive (Règlement FTT). En cas de nécessité, le CACTT mettra à disposition la salle spécifique.



**Article 10:** Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle Il était qualifié, ou abandonnant au cours de celle-ci, aura pour conséquences, l'annulation des parties auxquelles il aura participé; et sera classé dernier de la poule. Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.

**Article 11:** En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée, et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

**Article 12:** Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette sera à la disposition des joueurs et joueuses.

**Article 13:** Le juge-Arbitre sera Jean-Loup Albert (JA N) du club Ping Saint Paulais.

**Article 14:** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

**Article 15:** L'accès aux aires de jeux est strictement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs.

**Article 16:** Le coefficient affecté à la compétition est de 0.5.

**Article 17:** La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

***Bon tournoi à toutes et à tous.***